

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES MÉTHODES STATISTIQUES, D'ÉVALUATION, DE MODÉLISATION ET DES CAMPAGNES D'ÉVALUATION

Avis émis par le WG-SAM

2.1 A. Constable (responsable du WG-SAM) présente le rapport du WG-SAM (annexe 6) en indiquant qu'une grande partie en a été renvoyée au WG-EMM et au WG-FSA pour examen. Les points suivants sont portés à l'attention du Comité scientifique (annexe 6, paragraphes 7.1 à 7.5) :

- i) Avis au WG-EMM :
  - a) normalisation ou estimation des dénombrements destinés au calcul de l'abondance générale des phoques et des manchots (annexe 6, paragraphes 3.35 et 3.37) ;
  - b) conservation des VME (annexe 6, paragraphes 4.9 et 4.11 à 4.14).
- ii) Avis au WG-FSA :
  - a) clés âge-longueur (annexe 6, paragraphes 2.10 et 2.15) ;
  - b) données de marquage (annexe 6, paragraphes 2.19, 2.22 et 2.24) ;
  - c) estimation de la taille du stock de *Dissostichus* spp. dans les pêcheries nouvelles ou exploratoires (annexe 6, paragraphes 2.41 et 2.42) ;
  - d) évaluation de la proposition japonaise de campagne de recherche à la palangre (annexe 6, paragraphes 2.54 et 2.55) ;
  - e) utilisation de traits de recherche dans les pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp. (annexe 6, paragraphes 2.59 à 2.61) ;
  - f) estimation de la biomasse au moyen des données issues des activités de pêche commerciale à la palangre dans les divisions 58.4.1 et 58.4.2 (annexe 6, paragraphe 2.65) ;
  - g) évaluations fondées sur l'âge (annexe 6, paragraphes 3.10 à 3.14) ;
  - h) évaluations fondées sur la longueur (annexe 6, paragraphes 3.23 et 3.29 à 3.31) ;
  - i) modèles de population de structure spatiale (annexe 6, paragraphe 4.5) ;
  - j) conservation des VME (annexe 6, paragraphes 4.9 et 4.11 à 4.14) ;
  - k) règles de décision pour les espèces-cibles (annexe 6, paragraphes 4.28 à 4.30).
- iii) Aucun avis spécifique n'a été émis à l'intention du WG-IMAF.

- iv) Avis généraux :
  - a) développement et validation des modèles (annexe 6, paragraphes 5.11 à 5.17) ;
  - b) normalisation de la CPUE pour différentes méthodes de pêche palangrière (annexe 6, paragraphe 2.46).
- v) Pour un examen satisfaisant des documents et de leurs conclusions, la seule soumission des résumés ne suffit pas. Il est demandé qu'aux prochaines réunions, les documents soient soumis dans leur intégralité (annexe 6, paragraphe 7.5).

2.2 A. Constable remercie les membres du WG-SAM pour leur contribution et indique que la diversité des participants a permis de bien faire avancer le développement et l'évaluation des nouvelles méthodes.

2.3 Le Comité scientifique approuve le rapport du WG-SAM (annexe 6) et notamment ses avis.

2.4 Le Comité scientifique remercie A. Constable d'avoir présidé le WG-SAM et d'avoir contribué au développement d'une approche souple du travail du groupe de travail.

2.5 À l'égard des avis généraux, le Comité scientifique estime que la normalisation de la CPUE pour différentes méthodes de pêche mérite un nouvel examen axé sur la pêcherie de krill, les pêcheries de légine établies et les pêcheries exploratoires.

2.6 Le Comité scientifique reconnaît qu'à eux seuls, les résumés ne permettent pas de réaliser un examen satisfaisant des travaux scientifiques en vue de leur utilisation par les groupes de travail. Il estime que les responsables doivent agir à leur discrétion, conformément à l'usage établi, pour décider d'accepter ou non la soumission d'un document après la date limite mais avant l'ouverture de la réunion du groupe de travail. Cette discrétion prendrait en compte les cas dans lesquels soit les données sont devenues disponibles tardivement soit les documents ont été demandés avec des délais trop serrés.

#### Avis émis par le SG-ASAM

2.7 Le Comité scientifique examine le rapport du SG-ASAM (annexe 8), en faisant remarquer qu'il a déjà été vu par le WG-EMM et le WG-FSA. La discussion fondamentale de ces groupes de travail est rapportée dans les sections 3 i) et 4 ii).

2.8 Le Comité scientifique exprime ses remerciements aux deux responsables de la réunion du SG-ASAM, J. Watkins et R. O'Driscoll, ainsi qu'à l'Italie, pays hôte de la réunion.

2.9 Le Comité scientifique note que les trois experts invités à la réunion du SG-ASAM (SC-CAMLR-XXVIII/BG/7) ont participé aux travaux de la CCAMLR sur l'acoustique et ont reconnu la complexité des tâches entreprises. Il les remercie de leur contribution positive aux délibérations de la réunion du sous-groupe.

2.10 Le Comité scientifique considère les avantages présentés par l'organisation de la réunion du SG-ASAM à la même époque que celle du WGFAST du CIEM. Il constate que la moitié des participants au SG-ASAM, y compris l'un des deux responsables, n'auraient pas été en mesure d'y assister s'ils n'avaient pas également participé au WGFAST et fait donc ressortir les avantages qu'il y aurait à tirer d'une formalisation des liens entre le SG-ASAM et le WGFAST. Il estime que cela permettrait d'élargir l'accès à l'expertise acoustique pour aider les travaux de la CCAMLR. Le Comité scientifique fait également observer que le président actuel du WGFAST, R. Kloser, expert invité à la réunion du SG-ASAM, s'est offert d'aider à établir ces liens.

2.11 Compte tenu de la discussion du rapport du SG-ASAM par le WG-EMM et le WG-FSA, le Comité scientifique décide que le SG-ASAM se réunira en 2010 pour réaliser les attributions énoncées à l'annexe 11.